

L'honorable  
Président du Sénat  
Ottawa  
(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

● (0020)

### SANCTION ROYALE

L'honorable Gérard La Forest, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Président. Il plaît à l'honorable suppléant du Gouverneur général de donner la sanction royale aux projets de loi suivants:

Loi modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (*Projet de loi C-24, chapitre 25*)

Loi modifiant certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés (*Projet de loi C-27, chapitre 26*)

Loi modifiant la Loi sur les Indiens (*Projet de loi C-31, chapitre 27*)

Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique (*Projet de loi C-36, chapitre 28*)

Loi prévoyant des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 1982 au 31 mars 1987 (*Projet de loi C-39, chapitre 29*)

Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse (*Projet de loi C-26, chapitre 30*)

Loi modifiant la Loi sur les pêcheries (*Projet de loi C-32, chapitre 31*)

Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (*Projet de loi C-56, chapitre 32*)

Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche (*Projet de loi C-57, chapitre 33*)

Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes (*Projet de loi C-58, chapitre 34*)

Loi visant à autoriser l'aliénation de La Société des transports du nord Limitée, la remise de sa dette envers Sa Majesté et la modification d'autres lois en conséquence (*Projet de loi C-53, chapitre 35*)

Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles (*Projet de loi C-25, chapitre 36*)

Loi portant pouvoir d'emprunt (*Projet de loi C-51, chapitre 37*)

Loi modifiant les dispositions relatives aux affaires judiciaires de la Loi sur les juges, de la Loi sur la Cour fédérale, du Régime de pensions du Canada, et de la Loi

sur la défense nationale et modifiant en conséquence la Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour fédérale (*Projet de loi C-61, chapitre 38*)

Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes (*Projet de loi C-63, chapitre 39*)

Loi modifiant la Loi sur le Transport du grain de l'Ouest (*Projet de loi C-44, chapitre 40*)

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable suppléant du Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

### L'AJOURNEMENT

Permission ayant été accordée de revenir aux motions:

● (0030)

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, avant de présenter la motion d'ajournement, je voudrais tous vous remercier d'avoir été si bienveillants et si tolérants devant le modeste travail que j'ai accompli ici. Cette expérience a été très agréable pour moi et m'a beaucoup appris. J'espère que vous serez aussi tolérants quand nous reviendrons en septembre. Cela dit, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, je propose:

Que, lorsque le Sénat ajournera aujourd'hui, ce soit au mardi 17 septembre 1985, à 14 heures.

**L'honorable Allan J. MacEachen (leader de l'opposition):** Honorables sénateurs, je voudrais remercier le sénateur Doody pour ses bons vœux et ses compliments. Je tiens à le féliciter pour l'excellent travail qu'il a accompli en tant que leader suppléant du gouvernement, et à l'assurer que nous ne prenons pas exagérément au sérieux ses manifestations d'humilité. Je lui demanderai de ne pas trop s'attendre à ce que les sénateurs de ce côté-ci fassent toujours preuve de bonne volonté.

**Le sénateur Doody:** Espérez que le printemps durera éternellement!

**Le sénateur MacEachen:** Par ailleurs, je tiens à souhaiter de bonnes vacances à tous les sénateurs de ce côté-ci et de l'autre côté. J'espère que nous pourrions compter recevoir beaucoup de projets de loi du gouvernement quand nous reviendrons en septembre et que nous retrouverons l'abondance des derniers jours. Si nous avons toute cette besogne à abattre dans les premiers jours et au milieu de la session, le Sénat serait un endroit beaucoup plus intéressant. J'espère que nous obtiendrons satisfaction à notre retour.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne au mardi 17 septembre 1985, à 14 heures.)